



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# Webinaire Programme Lait et Fruits à l'école

*Les 24 septembre et 10 octobre 2024*



**Directions Interventions / Service Marchés Certificats et Qualité**

# Sommaire

- ❑ Présentation du programme européen « Lait & Fruits à l'École » : principes, objectifs et mise en œuvre
- ❑ Dépôt d'une demande de paiement
- ❑ Temps d'échanges pour répondre à vos questions

# Le programme « Lait & Fruits à l'École » : ses objectifs et ses attendus

# Programme Lait et Fruits à l'école

## Objectifs de Politique Agricole Commune de l'UE (PAC) :

- ❑ Promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves :

Lutte contre l'obésité, prévention des maladies liées à une alimentation trop riche en graisses et sucres et pas assez diversifiée en fruits et légumes

- ❑ Enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier les produits SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine)

Replacer l'alimentation dans son contexte agricole et environnemental : Circuit court, saisonnalité, agriculture durable, qualité de l'environnement...

**➔ Aide pour les distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves**

# Programme Lait et Fruits à l'école

cadre réglementaire de l'UE + stratégie française >>> modalités d'application.

Pour l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves de la maternelle à la terminale, les obligations :

**L'éducation à l'alimentation** : Ce qui est prévu dans les enseignements par le Code l'éducation est suffisant. Il n'est pas nécessaire de le justifier.

**La publicité** : Affichage dans l'établissement (affiche format A3) + présence sur les menus de la mention bénéficiant de l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Lait et Fruits à l'école ».



# Programme Lait et Fruits à l'école

## Éducation à l'alimentation (Mesure éducative)

Le code de l'éducation (Article L312-17-3) prévoit une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour accompagner cet enseignement, un vadémécum « éducation à l'alimentation et au goût » à destination des enseignants a été créé et est téléchargeable sur le site EDUSCOL :

<https://eduscol.education.fr/2094/mettre-en-pratique-les-grandes-thematiques-de-l-education-l-alimentation-et-au-gout>

Des outils pédagogiques sont aussi disponibles sur le site du MASA :

<https://agriculture.gouv.fr/education-l-alimentation-les-outils-educatifs-sur-le-programme>

Éducation à  
l'alimentation



# Programme Lait et Fruits à l'école

## Publicité

Affiche et logo obligatoires :

Les élèves et leurs parents doivent être informés de la participation de leur établissement au programme :

- ❑ Affiche placée de manière permanente à un endroit clairement visible, (ex: entrée principale), format minimum A3.
- ❑ Affichage sur les menus de la cantine : les produits éligibles distribués le midi doivent être identifiés avec la mention lisible : "Aide UE à destination des écoles" + le Logo « Fruits et légumes à l'école » ou « Lait et produits laitiers à l'école ».



Pour retrouver le logo :

<https://agriculture.gouv.fr/communiquer-sur-le-programme-une-obligation>

## Publicité



# Programme Lait et Fruits à l'école

## Les acteurs impliqués et leurs missions

- Les **autorités responsables de la restauration scolaire (collectivités...)** bénéficiaires du programme sont chargées d'organiser les distributions dans les écoles et d'effectuer la demande d'aide. Pour les écoles, les distributions se font sur le temps du périscolaire.
- Les **fournisseurs** sélectionnés conformément aux règles de la commande publique et référencés auprès de FAM sont chargés de livrer les produits éligibles aux distributions et d'établir des récapitulatifs de livraison conformes
- **FranceAgriMer** est l'organisme payeur du programme, c'est le guichet unique pour toutes les démarches administratives des bénéficiaires

# Programme Lait et Fruits à l'école

## Distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

Il existe 3 moments de distributions au choix :

### Matin (à l'arrivée le matin)

- Collèges REP/REP+ Métropole et Collèges et Lycées d'Outre Mer
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

### Midi

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Uniquement les produits SIQO : fruits, légumes, lait, yaourts, fromages**

### Goûter (à la fin du temps scolaire)

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

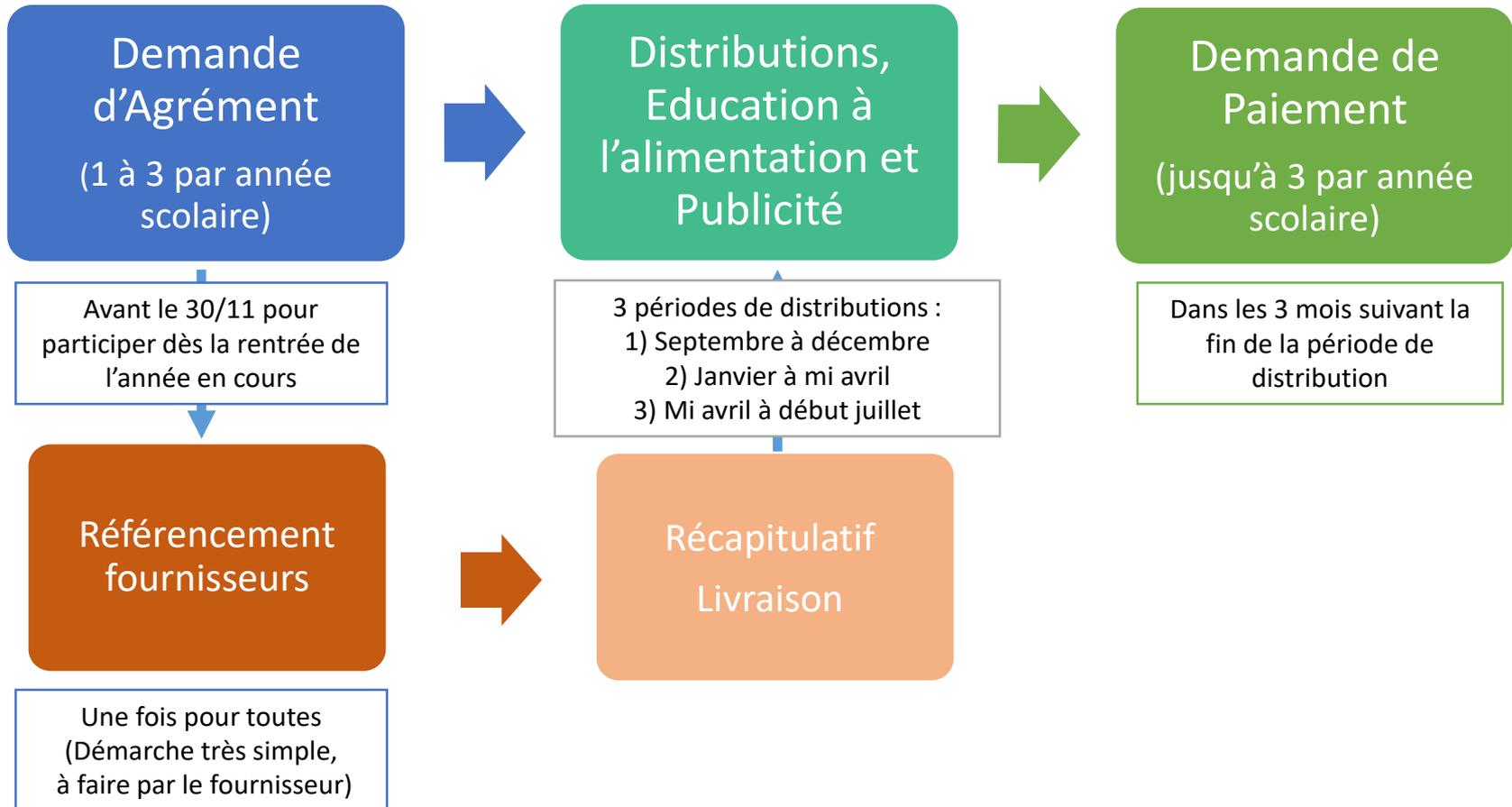
On est agréé pour **un seul moment de distributions**

\*Les produits SIQO éligibles sont : BIO, AOP, AOC, IGP, LR  
**Les produits RUP et HVE ne sont pas éligibles.**



# Démarches administratives

## Etapes du programme



## Actualités sur le programme

### Renouvellement agrément :

**Rappel :** L'agrément est à renouveler chaque année.

- Pour année scolaire 2024/2025, la téléprocédure est ouverte jusqu'au 30 novembre pour pouvoir faire une demande de paiement pour les périodes 1, 2 et 3;
- Du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars pour pouvoir faire une demande de paiement pour les périodes 2 et 3;
- Du 16 mars au 15 mai pour pouvoir faire une demande pour la période 3 seulement.

### Dépôts des demandes de paiement, période 1 :

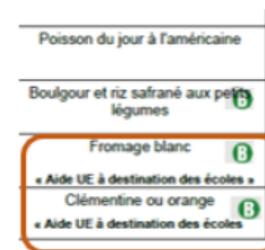
- Elle sera ouverte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Elle concerne les distributions effectuées du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.

**Rappel :** avant de déposer votre demande de paiement, **toutes les factures devront être acquittées.**

# Les produits éligibles

- **Fruits et légumes** : toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés)
- **Produits laitiers** : lait liquide nature, yaourts nature, fromages y compris fromages blancs et petits-suisses nature (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)
- Le midi, seules les distributions de produits sous SIQO (LFE) sont éligibles :
- AOC, AOP, IGP, Label Rouge, STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) et BIO. Tous les autres SIQO (ex: Bleu Blanc Cœur, RUP, HVE, Local non BIO) ne sont pas éligibles dans le cadre du programme LFE.
- Les produits doivent être **distribués nature** : sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés (qu'ils soient distribués frais et entiers, transformés sur place ou sous forme de produits emballés individuellement)

Les produits distribués sur le temps du midi doivent être identifiés sur les menus de la cantine avec la mention « Aide UE à destination des écoles »



## Référencement des fournisseurs

Les fournisseurs des produits distribués doivent être référencés, car ils s'engagent à fournir des récapitulatifs de livraisons conformes (extraction de leur comptabilité).

Le référencement est accessible à tous les fournisseurs de produits éligibles.

→ formulaire en ligne à compléter

→ modèle de récapitulatif fournisseur à joindre

Vos fournisseurs doivent être référencés et fournir un récapitulatif conforme pour que vous puissiez accéder à la subvention pour les distributions de produits. **(Fournisseurs référencés avant le dépôt de la demande de paiement)**

# Référencement des fournisseurs

## ◆ Les fournisseurs référencés >>>> ENGAGEMENTS à respecter

- ❑ Produits éligibles ;
- ❑ Publié sur le site de FranceAgriMer et contrôles administratifs ou sur place possibles
- ❑ Récapitulatif des quantités livrées, pour chaque période :
  - Transmis au demandeur, format numérique non modifiable obligatoire
  - Possibilité de transmettre en plus dans un format modifiable type tableur pour en faciliter l'exploitation.
- ❑ Informer FAM en cas de modification d'une ou plusieurs données d'identification : adresse mail du contact, adresse, raison sociale, N° SIRET, etc.

# Dépôt d'une demande de paiement

# Préparer la demande d'aide

## Les forfaits

Forfaits / catégories de produits	N°	Portion*
Légumes (achetés frais) dont <b>melon</b>	1	100 g
Fruits (achetés frais)	2	100 g
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	3	100 g
Lait liquide nature	5	125 ml
Yaourts nature	6	125 g
Fromages blancs ou petits-suisseurs nature	7	60 g
Autres fromages	8	30 g

*\*Les quantités éligibles au paiement de l'aide sont plafonnées selon les portions recommandées par les autorités de santé telles que définies dans la stratégie française pour le programme. **Lors de votre demande de paiement, vous avez la possibilité de diminuer le poids moyen des portions.***

# Préparer la demande d'aide

- Utilisation du simulateur, vérifier que le montant de l'aide à laquelle vous avez droit **est supérieur à 400 €**
- Forfaits midi : (SIQO-conventionnel)
- Ex de montants de forfaits métropole année 2023/2024 période 3 :

Tableau en € HT par kilogramme ou litre

N° Forfait	LISTE DES PRODUITS	Forfaits <b>MATIN &amp; GOUTER</b>		Forfaits <b>MIDI</b>	
		Produits <b>HORS SIQO</b> (conventionnels)	Produits <b>SIQO</b> BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge	Produits <b>HORS SIQO</b> (conventionnels)	Produits <b>SIQO</b> BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge
<b>FRUITS &amp; LEGUMES FRAIS</b>					
1	Légume frais	2,72 €/kg	3,44 €/kg	NON ELIGIBLE	1,13 €/kg
2	Fruit frais	2,46 €/kg	3,32 €/kg	NON ELIGIBLE	1,27 €/kg
3	Fruit frais découpé et emballé	7,08 €/kg	9,04 €/kg	NON ELIGIBLE	2,37 €/kg
<b>LAIT ET PRODUITS LAITIERS</b>					
5	Lait liquide nature	1,01 €/kg	1,43 €/kg	NON ELIGIBLE	1,43 €/kg
6	Yaourt nature	2,04 €/kg	3,41 €/kg	NON ELIGIBLE	1,37 €/kg
7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	3,09 €/kg	5,32 €/kg	NON ELIGIBLE	2,22 €/kg
8	Autres fromages	10,18 €/kg	17,04 €/kg	NON ELIGIBLE	6,86 €/kg

(formulaire à remplir, calcul automatique)

# Demande de paiement

## Comment déposer sa demande en ligne ?

Se connecter au e-service Lait et Fruits à l'école

<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Agréments

>> En savoir plus

Demande de  
paiement

>> En savoir plus

Coordonnées  
bancaires

>> En savoir plus

Si le bouton « Déposer sa demande d'aide » est grisé :

- soit la période de dépôt n'est pas ouverte,
- soit vous n'êtes pas agréé.

Déposer sa demande d'aide

Le dépôt des demandes des paiements n'est pas ouvert ou vous n'êtes pas agréé pour les périodes de dépôt des demandes d'aide en cours.

# Demande de paiement

## Composition de la demande de paiement

La demande d'aide consiste en :

### 1) Formulaire à remplir en ligne

- Comptabiliser le **nombre REEL d'élèves bénéficiaires**
- Compter le nombre de distributions

**PROGRAMME DE L'UNION EUROPEENNE A DESTINATION DES ECOLES**  
*Règlements délégué (UE) 2017/40 et d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 Programme de l'Union européenne à destination des écoles*

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE**

N° dossier 917238

Année scolaire 2023/2024- Période 3

Distributions les jours scolaires du 22/04/2024 au 06/07/2024 - Zone académique C

**Date limite de dépôt pour un paiement à taux plein le 31/10/2024**

Ce formulaire vous permet de déposer une demande d'aide en ligne auprès de FranceAgriMer.

Pour vous aider à compléter ce formulaire, veuillez **prendre connaissance du guide** disponible sur le site de FranceAgriMer :

<http://www.franceagri.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

### 2)Récapitulatif des livraisons à joindre

**Attention au respect du modèle de l'Annexe 1**

### 3)Menus de la cantine ou relevés de distributions à joindre

# Demande de paiement

## Quand déposer sa demande de paiement ?

Dans les 3 mois suivant la période de distribution :

- Lorsque que tous les produits ont été payés (**factures acquittées**) ;
- Si mes fournisseurs sont référencés et m'ont transmis le récapitulatif des livraisons.
- Faire une simulation pour vérifier que le montant de la subvention soit supérieur à 400 €.

	Distributions	Dépôt demande de paiement ( <i>sans réductions</i> )
<b>Période 1</b>	Septembre - Décembre	Janvier à Mars
<b>Période 2</b>	Janvier - Mi avril	Mi avril à mi Juillet
<b>Période 3</b>	Mi avril - Juillet	Aout à Octobre

# Demande de paiement

## Formulaire de demande de paiement

Nombre d'élèves bénéficiaires = Moyenne des élèves bénéficiaires sur la période (calculée sur les jours de distribution uniquement)



nombre d'élèves < nombre d'inscrits dans le groupe bénéficiaire

ECOLES MATERNELLES			
	Agrées(1)	Inscrits dans le groupe bénéficiaire	Bénéficiaires sur la période*
Nombre d'établissements scolaires ?	27		27
Nombre d'élèves	3369	3 800	3 792

(1) Données de l'agrément pour l'année scolaire, soit l'effectif inscrit dans les établissements à la rentrée scolaire

ECOLES PRIMAIRES			
	Agrées(1)	Inscrits dans le groupe bénéficiaire	Bénéficiaires sur la période*
Nombre d'établissements scolaires ?	39		39
Nombre d'élèves	8936	8 936	7 108

(1) Données de l'agrément pour l'année scolaire, soit l'effectif inscrit dans les établissements à la rentrée scolaire

Total Nombre d'établissements bénéficiaires : 66

Total Nombre d'élèves : 10 900

# Les distributions

## Comptabiliser les distributions lors de choix multiples (self)

Si des produits de mêmes forfaits sont distribués au même moment = 1 distribution



→ Une distribution de fromages (forfait 8)

→ Une distribution de fruit (forfait 2)

Si des produits de forfaits différents sont distribués en même temps  
= 1 distribution en forfait le plus faible

fromage AOP \*, yaourt nature BIO \* (D) → Une distribution de yaourt nature (forfait 6)

Cas particulier = 1 distribution



→ Une distribution de fruit (forfait 2)

fromage AOP \*

→ Une distribution de fromage (forfait 8)

# Les distributions

## Les distributions éligibles : points d'attention

Les produits doivent être distribués sans ajouts de sucre, sel, matière grasse ni édulcorant

→ Exemples : gratin de légume, crumble aux fruits, concombre à la crème : Non Eligibles



**Distribution non éligible :** produit laitier additionné de fruits

Les produits doivent être distribués seuls (pas au choix avec des produits non éligibles)

→ Exemples non éligibles :

Dessert : Pomme ou gâteau au chocolat

Fruits / Glace

LUNDI	MARDI
<u>Crudités variées</u>	<u>Crudités variées</u>
Entrée chaude	<u>Steak de bœuf</u>
<u>Sauté de veau</u>	Steak haché de bœuf
poisson du jour	Frites  / <u>Haricots verts</u>
<u>Salade de légumes</u> / Brocolis	<u>Brie de Meaux, cantal</u> (1)
<u>Camembert, Edam</u> (1)	<u>Poires, raisin</u> (1)
<u>Fruits</u> / Glace	Une distribution de fruit (forfait 2)

# Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

## Le récapitulatif fournisseur

### ◆ Un récapitulatif par période

Etablir pour **chaque période** un récapitulatif des quantités livrées conforme à l'annexe 1

Période	Date début	Date fin
Période 1	01/08/2023	31/12/2023
Période 2	01/01/2024	15/04/2024
Période 3	16/04/2024	31/07/2024



Les factures et bons de livraison ne sont pas acceptés dans les dossiers de demande d'aide. Mais ils seront demandés en cas de contrôle sur place.

## Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Données indispensables:

- Identification claire du fournisseur: *raison sociale, adresse, N° SIRET*
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous-totaux par forfait
- *Date de livraison*
- *Référence BL ou facture*

Document au format non modifiable *signé par le fournisseur*

Document numérique type tableur possible

# Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Exemples:

Dénomination de vente du produit livré	Forfait	Qualité du produit (SIQO)	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Nom Destinataire de la livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
<b>Sous-totaux par forfait</b>							

# Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Identité du fournisseur : **AUSBERT**

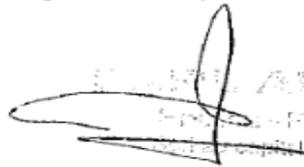
Destinataire livraison : **LE MARIE CURIE**

PRODUIT LIVRÉ	NATURE BIO	N° FORFAIT	DATE LIVRAISON	RÉFÉRENCE BL	QUANTITE LIVRÉE	UNITÉ KG OU LITRES
betterave	BIO	1s	29/04/21	22664	3	kg
carotte	BIO	1s	29/04/21	22664	10	kg
tomate	BIO	1s	29/04/21	22664	6	kg
carottes	BIO	1s	06/05/21	227113	10	kg
<b>TOTAL</b>					<b>29</b>	<b>kg</b>
banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1	kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16	kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8	kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6	kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1	kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13	kg
<b>TOTAL</b>	BIO	2s			<b>92,6</b>	<b>kg</b>

Date :

18/10/21

Signature et Tampon :

  
 AURÉLIEN BENOIST  
 Responsable - Primaire  
 20 rue Auguste Comte 140 000  
 04 70 40 86 85 - Fax 04 70 40 86 85  
 04 70 40 86 85 - Fax 04 70 40 86 85

## Principaux points de vigilance

Demande de paiements retournée avec courrier explicatif

*Principaux motifs de retours :*

- Fournisseur non référencé
  
- Récapitulatif de livraison non conforme
  
- Incohérences : Nb d'élèves, Nb de distributions, quantités livrées, forfaits, dates, etc.

## Principaux points de vigilance

### Rejet de la demande de paiement

#### *3 principaux motifs de rejets :*

- Montants de la subvention **inférieur 400 €.**  
(Utiliser le simulateur)
  
- Absence de la mention faisant la promotion du programme  
(ex: Aide UE à destination des écoles)
  
- Produits non identifiés sur les menus

# Identifications des distributions sur les menus et mention obligatoire. Exemple de menu

Égalité  
Fraternité

SEMAINE DU 25 AU 29 SEPTEMBRE 2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ENTREES	Salade composée 	Tomate rondelle  	Salade composée 	Carottes rapées  	Salade composée 
PLATS	Escalope veau   Printanière de légumes	Rôti de porc   Epinards béchamel	Escalope Viennoise Poêlée de légumes	Feuilleté au chèvre Pâtes sauce tomate	Dos de colin dieppoise  Riz safrané
LAITAGE	Tomme IGP  	Yaourt nature BIO  	Fromage ou laitage	Verre de Lait BIO  	Yaourt nature BIO  
DESSERTS	Mousse au chocolat	Banane BIO  	Crème dessert 	Raisin/Pastèque BIO  	Pomme BIO  

					Lexique
ENTREES	Salade composée 	Salade composée 	Salade composée 	Salade composée 	 Fait maison
PLATS	Chipolatas Semoule sce tomate	Bruschetta Maison Salade verte	Tomates farcies Riz pilaf	Cheeseburger Pomme noisette	 Label Rouge  Pêche durable  H.V.E  BIO
DESSERTS	Compote de pommes	Cocktail de fruits	Yaourt aromatisé	Pâtisserie du jour	 Appellation origine contrôlée  Appellation ou indication géographique protégée

Les menus sont susceptibles de modifications en fonction des approvisionnements fournisseurs ou des opportunités de saison



Fruits, légumes et produits laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'union Européenne à destination des écoles



## Conclusion:

Le programme " Lait et Fruits à l'École " est en progression

En nombre d'agréments

En montant total payé

Les simplifications et la communication portent leurs fruits

Objectifs à atteindre :

Promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves :

Lutte contre l'obésité, prévention des maladies liées à une alimentation trop riche en graisses et sucres et pas assez diversifiée en fruits et légumes

Enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier les produits SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine)

Replacer l'alimentation dans son contexte agricole et environnemental : Circuit court, saisonnalité, agriculture durable, qualité des produits et de l'environnement...

# Merci de votre attention !

Pour nous contacter :

Agrément/référencement:  
[e-lfe@franceagrimer.fr](mailto:e-lfe@franceagrimer.fr)

Demande de paiement:  
[programme-lfe@franceagrimer.fr](mailto:programme-lfe@franceagrimer.fr)

Page du programme sur le site de FranceAgriMer:  
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>



**[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)**